

Évaluation de l'impact social et environnemental

Projet aurifère de Yaoure, Côte d'Ivoire

Programme de gestion de la santé et de la sécurité de la communauté



Soumis à

Perseus Yaouré SARL

Soumis par

**Amec Foster Wheeler Earth & Environmental UK Ltd. (Original)
PSIE & 2D Consulting Afrique, Cote d'Ivoire (mise à jour)**

Formulaire pour le signalement des problèmes

Nom du client	Perseus Yaouré SARL		
Nom du projet	Projet aurifère de Yaouré, Côte d'Ivoire		
Titre du rapport	Projet aurifère de Yaouré, santé et sécurité de la communauté		
Statut du document	Mise à jour	Édition N°	3
Date d'émission	05 avril 2018		
Référence du document	7879140169	Numéro du rapport A169-15-R	
Auteur	Karen McKaig	<small>Signature et date</small>	
Approbation du Réviseur et du directeur de projet	Paul Mitchell-Banks C. Kunze Chantelle De La Haye	<small>Signature et date</small>	

Clause de non-responsabilité

Ce rapport a été préparé exclusivement pour le client mentionné ci-dessus par Amec Foster Wheeler Earth & Environmental UK Ltd. (AmecFW). La qualité de l'information, les conclusions, et les estimations figurant dans le présent document sont le résultat des efforts engagés dans les services de AmecFW et fondées sur : i) l'information disponible au moment de la préparation, ii) les données fournies par des sources extérieures et iii) les hypothèses, les conditions et les qualifications énoncées dans le présent rapport. Ce rapport est destiné à être utilisé par le client mentionné ci-dessus sous réserve des clauses contractuelles de son contrat avec Amecfw. L'utilisation de ce rapport par un tiers, ou toutes décisions prises en se fondant sur celui-ci sont la responsabilité de ce tiers.

Enregistrement de la révision

Version Révision	Date	Auteur(s)	Commentaires
0	11 mai 2015	Karen McCaig	Version provisoire
1	11 mai 2015	C. Kunze	Révision interne
2	12 mai 2015	C. Kunze	Modifications mineures après révision par Perseus
3	26 February 2018	C De La Haye	Revu suivant l'EFD

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
1.1	Relation du programme de santé et de sécurité de la communauté avec les autres programmes de gestion	4
1.2	Stratégie générale pour l'atténuation	5
2	CADRE POUR LA GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE	7
2.1	Programme des services de santé	7
2.2	Programme de prévention des maladies	8
2.2.1	Paludisme	8
2.2.2	Assainissement et approvisionnement de l'eau.....	8
2.2.3	Maladies sexuellement transmissibles.....	9
2.3	Programme pour la sensibilisation en matière de santé et de sécurité de la communauté	9
2.3.1	Sensibilisation en matière de sécurité routière	9
2.3.2	Gestion des matières dangereuses et sensibilisation à la sécurité	10
2.3.3	Sensibilisation en matière de préparation et d'intervention d'urgence	10
2.4	Programme pour un style de vie positif.....	10
2.5	Programme relatif à l'intégrité des sous-traitants	11
2.6	Planification pour la préparation et les interventions d'urgence externe	11
2.7	Sécurité avec programme de l'intégrité	12
3	SURVEILLANCE ET ENTRETIEN.....	14
3.1	Exigences en matière de confidentialité	14
3.2	Surveillance de la santé de la communauté	14
3.3	Vérification	15
4	REVISION ET MISE A JOUR	15

1 INTRODUCTION

La portée du programme de santé et de sécurité de la communauté aborde l'engagement de Perseus pour :

- Atténuer les impacts potentiels que le projet peut avoir sur la santé et la sécurité de la communauté dans les zones d'influence et le long des routes de transports ;
- Maintenir un effectif et une main d'œuvre en bonne santé au sein de la communauté ; et
- Contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être de la communauté locale dans les zones d'influence ; et

À bien des égards, les programmes dans le cadre du Plan pour la sécurité et la sécurité de la communauté informeront le Programme de gestion sociale. Le programme sera mis en œuvre au début de la phase de construction et continuera jusqu'à la fin de la vie du projet. Le programme a été avisé par les dispositions de la note d'orientation 4 des normes de performances de la SFI (santé, sûreté et sécurité de la communauté), des meilleures pratiques internationales et de l'évaluation de l'impact (projet EIES).

Le département des relations communautaires sera responsable du programme de la santé et de la sécurité communautaire avec la contribution du ministère de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Le programme de santé et de la sécurité de la communauté est actuellement conceptuel et de nature dynamique et continuera à être élaboré et modifié en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris mais en ne se limitant pas aux organismes gouvernementaux et communautaires, tout au long du cycle de vie du projet.

1.1 Relation du programme de santé et de sécurité de la communauté avec les autres programmes de gestion

Le Programme de santé et de sécurité de la communauté est lié à des objectifs qui se chevauchent et qui se partagent ou peut compléter des stratégies avec les programmes de gestion de Perseus suivants :

- Plan de développement communautaire ;
- Programme d'engagement des parties prenantes ;
- Programme de restauration des moyens de subsistance ;
- Plan de la gestion des flux migratoires;

- Programme de la passation des marchés ;
- Programme de la sécurité ;
- Plan de gestion de la circulation ;
- Plan de gestion liée à la santé et la sécurité au travail ;
- Plan de gestion pour la préparation et des interventions d'urgence ;
- Plan de gestion de l'eau ;
- Plan de gestion de la qualité de l'air ; et
- Plan de gestion de fermeture et de réadaptation

Certains programmes mentionnés ci-dessus sont lié à des disciplines où on n'escompte pas un impact important sur les communautés, comme par exemple, la qualité de l'air. Cependant, ces disciplines demeurent liées à ce Programme à des fins de surveillance et de suivi.

1.2 Stratégie générale pour l'atténuation

La stratégie de Perseus en ce qui concerne la santé et la sécurité de la communauté est de mettre en place des programmes qui contribuent à garder la main d'œuvre en bonne santé ainsi que la communauté locale, et à offrir une protection contre les effets potentiels négatifs sur la santé dans les zones d'influence. Lesdits programmes ont été identifiés pour leur mise en œuvre possible :

- Programme des services sanitaires ;
- Programme de prévention de maladies ;
- Programme pour la sensibilisation à la santé et la sécurité de la communauté ;
- Programme pour un style de vie positif ;
- Programme de l'intégrité des sous-traitants ;
- Programme de la préparation et des interventions d'urgence ; et
- Sécurité avec programme de l'intégrité.

Il est à noter que les programmes de préparation et des interventions d'urgence sont fournis sous forme d'annexes séparées à l'EIES, cependant, les stratégies en ce qui concerne la sensibilisation de la communauté sont intégrées dans le Programme de sensibilisation à la santé et la sécurité de la communauté ci-dessous.

Les principes sous-jacents qui guident l'approche et la mise en œuvre des programmes de santé et de sécurité de la communauté de Perseus sont :

- Responsabilité et transparence - sous-entendu que la confidentialité des données relatives à la santé l'emporte sur toute nécessité de démontrer la vulnérabilité de la population, de la sous-population ou de l'individu. La planification et la mise en œuvre de la gestion sociale est menée dans un contexte à la fois de responsabilité et de transparence, avec la divulgation des accords, des résultats généraux de surveillance, et des processus des parties prenantes concernées ;
- Confidentialité - La manipulation et la surveillance des données relatives à la santé sont effectuées dans un environnement de confidentialité conformément aux normes internationales de l'éthique médicale ;
- Assurance de l'équité - la gestion des actions au profit de tous les membres d'une sous-population vulnérable, en évitant la discrimination, et en évitant l'identification personnelle de toute personne qui pourrait être à risque ;
- Effet de levier – alors que les communautés marginalisées sont identifiées, Perseus envisagera d'exploiter ou de se concentrer sur d'autres programmes pour ces sous-populations pour assurer une certaine équité au niveau des impacts du projet ;
- Contexte culturel - les plans d'action sont culturellement appropriés et basés sur une compréhension claire des attentes des gens touchés, des besoins de base et des vulnérabilités ;
- Planification de la gestion de la santé fondée sur des preuves - Le programme de gestion de la sécurité, de la santé de la communauté est élaboré à partir d'une compréhension claire des impacts et des risques du projet et des communautés qui sont touchées tout au long des étapes de la vie du Projet.
- Planification participative pour le développement et la mise en œuvre des programmes d'action détaillés - lorsque cela est possible, la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures de gestion de la santé sont menées en partenariat avec les personnes qui sont touchées, les organisations du gouvernement et la société civile qui sont en mesure de fournir des indications pour identifier les facteurs de causalité possibles ;
- Souplesse dans la mise en œuvre - la mise en œuvre de la gestion de la santé est reconnue comme étant nécessairement souple et sujette à modification, en réponse à l'engagement continu, à la collecte de données et au suivi des résultats, et aux nouveaux défis ; et
- Responsabilité interne partagée pour la mise en œuvre - la responsabilité de la mise en œuvre du Programme de gestion de la santé et de la sécurité de

la communauté sera partagée entre le service des relations de la communauté du Projet, le ministère de la sécurité, de la santé et de l'environnement ; et tous les autres ministères et le personnel dont les activités peuvent avoir une incidence ou un impact sur les communautés locales.

Remarque : Le financement de l'ensemble des engagements de Perseus décrit dans ce Programme proviendra du Fonds de développement communautaire et sera attribué par les communautés en fonction de leur priorité si possible. Perseus s'efforcera d'aider les communautés dans ce processus de priorisation.

2 CADRE POUR LA GESTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DE LA COMMUNAUTE

2.1 Programme des services de santé

Le programme des services de santé permettra d'améliorer et de surveiller avec efficacité le changement dans l'accès à la santé, et tout ce qui se rapporte à l'état de santé en général, en ce qui concerne la zone d'influence des communautés et des sous-populations spécifiques (par exemple, les femmes, les filles, les enfants, les migrants, les mineurs artisanaux locaux) à l'intérieur de cette zone Le programme des services de santé utilisera les données environnementales, sociales, économiques et de santé pour un suivi continu et une évaluation de la vulnérabilité changeante des communautés au sein de la zone d'influence afin que les actions se concentrent sur les communautés les plus vulnérables à un moment donné.

Perseus travaillera avec le gouvernement local pour identifier les mesures de suivi nécessaires si le projet a un impact négatif sur l'état de santé des populations dans les zones d'influence. Les mesures possibles peuvent inclure la fourniture de soutien des services de santé abordables, y compris les dispensaires mobiles dans les zones d'influence.

Perseus comprend les conséquences potentielles des violations de l'éthique médicale, y compris la possibilité de discrimination directe et indirecte de, et la violence contre les personnes touchées Les données de santé doivent uniquement être divulguées aux personnes et aux professionnels de la santé. Afin de minimiser les violations de la confidentialité, Perseus identifiera les possibilités de collaboration avec les gouvernements et les communautés locales pour développer ou partager une collecte de données de santé avec une tierce partie et élaborer des rapports pour les communautés dans les zones d'influence. Dans tous les cas, Perseus établira des attentes et des protocoles clairs pour la gestion des données médicales pour empêcher l'accès et la divulgation des données médicales aux employés ne faisant pas partie du personnel médical, les gestionnaires ou autres. Perseus effectuera une évaluation continue des risques des procédures en place, surveillera son personnel médical, et identifiera les mesures correctives ou préventives nécessaires pour les activités poursuivies.

À la fermeture, Perseus travaillera à maximiser la probabilité d'amélioration continue de la santé et du bien-être après la fermeture. Selon le Cadre de la gestion sociale (annexe séparée pour l'EIES du projet), Perseus travaillera avec le gouvernement local pour identifier les options afin de protéger et d'améliorer la santé des communautés dans les zones d'influence et ce, après la fermeture. Pendant la phase de fermeture, Perseus transférera les connaissances sur l'état général de santé, les tendances de l'état de santé au cours de la durée de vie du projet, et les prévisions pour les changements dans l'état de santé pour différents scénarios qui pourraient exister après la fermeture du projet au gouvernement.

2.2 Programme de prévention des maladies

Le Programme de prévention des maladies se concentrera sur les méthodes permettant de réduire l'exposition de la communauté aux maladies. Le programme sera offert grâce à l'atténuation active (par exemple, limitation des étendues d'eau stagnante), l'aide au développement dans les communautés voisines, et la sensibilisation de la communauté. Le programme sera complété par les données recueillies par la surveillance de la santé.

2.2.1 Paludisme

Des campagnes de réduction du paludisme seront appliquées de manière cohérente pendant toute la durée du projet et comprendront la prise de conscience des liens entre l'eau stagnante et le paludisme, y compris les mauvaises conditions sanitaires. Perseus encouragera les bonnes pratiques d'hygiène, et l'utilisation de moustiquaires dans toute la zone d'influence. Perseus appuiera le développement des connaissances locales sur les voies d'exposition et les déterminants de l'exposition dans les communautés vulnérables. Le Programme des services de santé informera le Programme de prévention des maladies des communautés les plus vulnérables (ayant une incidence du paludisme plus élevée) pour que l'action soit prioritaire. Les mesures et les leçons apprises dans les zones d'influence permettront de fournir régulièrement des informations aux services de formation de la santé et de la sécurité au travail.

2.2.2 Assainissement et approvisionnement de l'eau

Perseus soutiendra le développement des installations améliorées d'assainissement de l'eau. Grâce à l'engagement des parties prenantes, Perseus encouragera les gens à construire, à adopter et à utiliser correctement les installations améliorées d'assainissement d'eau. Des groupes de discussion avec le gouvernement local, les communautés existantes et les migrants peuvent être mis en œuvre pour aider à l'échange des connaissances et établir des attentes communes pour les conditions sanitaires dans les zones d'influence.

La facilitation et la diffusion d'informations sur les liens entre les sources d'eau améliorées, les conditions d'hygiène et la santé humaine, et sur les bonnes pratiques d'hygiène, encourageront l'utilisation des installations améliorées et minimiseront l'incidence accrue des maladies liées à l'eau et les maladies d'origine alimentaire dans les zones d'influence.

La surveillance continue de la santé et des facteurs ayant un impact sur la santé (par exemple le nombre de masses d'eau stagnante, le nombre de personnes ayant accès aux installations sanitaires améliorées) sera mise en œuvre avec une rétroaction régulière aux personnes touchées.

Des campagnes de sensibilisation à la santé seront appliquées de manière cohérente pendant toute la durée du projet et comprendront une sensibilisation aux:

- Liens entre les sources d'eau améliorées, les conditions d'hygiène et la santé humaine;
- Taux de maladies liées à l'eau et de maladies d'origine alimentaire dans les zones d'influence;
- Bonnes pratiques d'hygiène;
- Avantages à utiliser correctement les installations améliorées; et
- Aux preuves de l'amélioration dans les communautés ciblées pour encourager l'adoption dans d'autres communautés.

2.2.3 Maladies sexuellement transmissibles

L'engagement des parties prenantes au niveau des activités comprendra l'éducation et la sensibilisation sur le plan culturel et l'éducation sexuelle en ce qui concerne l'incidence des maladies sexuellement transmissibles dans les zones d'influence, des informations sur les facteurs d'exposition, et toute preuve locale pour aider l'acceptation de cette information et dissiper les mythes courants sur les causes du VIH/SIDA.

Perseus aidera les collectivités à élaborer des matériaux éducatifs tels que ceux qui utilisent l'épidémiologie anecdotique afin d'aider l'acceptation croissante de la recherche basée sur la preuve et les faits concernant le VIH/SIDA.

2.3 Programme pour la sensibilisation en matière de santé et de sécurité de la communauté

2.3.1 Sensibilisation en matière de sécurité routière

L'engagement des parties prenantes au niveau des activités, une bonne stratégie de communication, ainsi que des programmes de surveillance et de gestion aideront Perseus à prévenir les impacts potentiellement négatifs résultant d'une mauvaise culture de la sécurité routière dans le pays. Ces mesures sont les suivantes :

- Des attentes claires sur la culture de la sécurité routière, la formation au niveau du comportement sur la route et en sécurité routière, prévue pour les travailleurs et les entrepreneurs ;

- La surveillance continue de la sécurité routière (par exemple, accidents évités de justesse, les rapports des communautés, des rapports sur la circulation du projet) avec une rétroaction régulière aux personnes touchées ; et
- Le transfert des connaissances aux travailleurs et aux communautés affectées à propos de la sensibilisation des usagers de la route aux conseils sur les stratégies pour interagir avec la circulation industrielle.

En outre, Perseus aidera à promouvoir la sensibilisation en matière de sécurité routière dans les communautés qui se situent dans la zone d'influence directe et le long de la voie de transport. Les usagers pourront avoir la possibilité de suivre des cours de conduite sécuritaires.

2.3.2 Gestion des matières dangereuses et sensibilisation à la sécurité

Perseus fournira les informations de sécurité relatives à la gestion des matières dangereuses pour les communautés dans les zones d'influence pour dissuader les travailleurs, leurs familles et d'autres personnes de collecter, de réutiliser, de recycler ou de revendre les déchets provenant du Projet. Les communications comprendront des exemples de matériaux dangereux utilisés dans la construction, l'exploitation et la réhabilitation du projet, les risques pour la santé humaine, et les méthodes appropriées d'utilisation et d'élimination.

Pendant la phase de fermeture, Perseus diffusera des informations sur les dangers résiduels du site, y compris les matières dangereuses dans les installations de stockage de résidus miniers fermées et les sites d'enfouissement pour l'élimination des déchets dangereux. La formation en matière de sensibilisation comprendra la diffusion d'informations relatives à l'absence de viabilité pour la récupération de l'or dans les résidus miniers et les impacts potentiels des dommages occasionnés à la couverture du sol, ce qui mettrait en péril le succès de la réhabilitation et exposerait les communautés dans les domaines de la zone d'influence à des risques inutiles et évitables au niveau de la santé et de l'environnement.

2.3.3 Sensibilisation en matière de préparation et d'intervention d'urgence

Au cours de chaque phase du projet, Perseus informera sur les dangers potentiels ainsi que sur les scénarios potentiels d'urgence, et les risques sur la santé associés à ces scénarios d'urgence. Des discussions auront lieu avec les communautés et les leaders communautaires dans les zones d'influence et le long de la voie de transport, et des mesures spécifiques d'intervention d'urgence et de préparation seront déterminées.

2.4 Programme pour un style de vie positif

Grâce au Programme de développement communautaire, Perseus encouragera des choix de style de vie positifs, culturellement appropriés dans un effort pour :

- Établir de bons choix en matière de gestion financière ;

- Contrecarrer une augmentation de la consommation d'alcool, de la toxicomanie et du tabagisme
- Éviter la violence contre les femmes, y compris la violence sexuelle ;
- Éviter la violence fondée sur l'ethnie et la religion ;
- Adopter des bonnes pratiques d'hygiène et sanitaires ; et
- Réduire le potentiel pour les MST.

Des campagnes de sensibilisation peuvent être menées sur les lieux du travail et dans les institutions religieuses, les gouvernements locaux, les écoles et les dispensaires.

2.5 Programme relatif à l'intégrité des sous-traitants

Perseus sera clair sur ses attentes envers les sous-traitants tout au long de la durée du Projet. Perseus surveillera et évaluera continuellement la performance des entreprises, et effectuera des contrôles ponctuels sur place, afin d'assurer que la sécurité soit respectée à tous les niveaux. Le programme d'intégrité des sous-traitants sera de grande envergure et comprendra, mais sans s'y limiter la réalisation des points suivants :

- La sécurité de la circulation en général ;
- La gestion des matières dangereuses, y compris le transport de cyanure (Code Cyanide) ;
- Programme de la gestion liée à la santé et la sécurité au travail ;
- Le respect des normes de construction.

2.6 Planification pour la préparation et les interventions d'urgence externe

Outre le plan de préparation et d'intervention d'urgence interne de Perseus, il est habituel que les communautés élaborent un programme de préparation et d'interventions d'urgence externe. Perseus collaborera avec les autorités locales pour renforcer le réseau national d'intervention d'urgence dans les zones d'influence et soutenir l'élaboration d'un programme externe de préparation et d'interventions en cas d'urgence spécifique au Projet.

Les aspects suivants du Programme de préparation et d'interventions d'urgence externes seront abordés conjointement par Perseus et les représentants de la communauté et du gouvernement :

- Définition de la (des) chaîne(s) d'information et des avis au sein des agences gouvernementales / et de réglementations (qui a besoin d'être informé, qui a

la responsabilité et l'accès à / contrôle des ressources), après que Perseus ait avisé les autorités qu'une situation d'urgence a eu lieu ;

- Chaîne d'information des médias (radio locale) - tels que les avertissements de la pollution de l'eau en aval ;
- Les procédures d'évacuation pour la population locale touchée ;
- La sensibilisation sur les opérations et leurs risques et la préparation d'intervention (par exemple, des stocks suffisants d'antidote CN, une capacité suffisante de lits dans l'hôpital local) ;
- Préparation des équipes de l'état d'intervention d'urgence / de la communauté (pompiers) et la connaissance des risques et des scénarios d'urgence possibles, la disponibilité d'EPI adéquat pour les risques spécifiques tels que des respirateurs et des protections couvrant tout le corps, etc. ;
- Connaissance du plan du site par les équipes de secours (ambulances) pour un accès plus rapide aux points critiques tels que l'usine de traitement, stockage de briquettes du CN, et stockage d'explosifs ;
- Les besoins en formation des personnes clés (police, ANDE / CIAPOL, les hôpitaux et les centres de santé locaux) et l'alignement de leurs programmes de formation avec des programmes de formation de Perseus ;
- L'engagement aux exercices d'urgence coordonnés entre Perseus et la police, les pompiers, ANDE / CIAPOL, etc., et des plans alignés pour des exercices pratiques ; et
- la nomination des représentants de la communauté dans l'élaboration du programme externe, et dans la planification et la participation aux exercices pratiques.

2.7 Sécurité avec programme de l'intégrité

Les opérations et la sélection du personnel de sécurité du projet seront guidées conformément aux dispositions pertinentes des normes de performance 2 de la SFI (conditions de travail) et 4 (santé, sûreté et de sécurité de la communauté) et les directives associées :

- La sécurité sera assurée de manière à ne pas mettre en danger la sûreté et la sécurité de la communauté, ou la relation du client avec la communauté ;
- Le personnel de sécurité ne peut pas être utilisé pour obliger les travailleurs à travailler ;

- Perseus effectuera une évaluation continue des risques des dispositifs de sécurité en place, surveillera son personnel en charge de la sécurité, et identifiera les mesures correctives ou préventives nécessaires à la poursuite de la sécurité des opérations ;
- Les dispositifs de sécurité suivront le principe de proportionnalité, le respect des droits de l'homme, et les bonnes pratiques internationales ;
- Perseus veillera à ce que ceux qui sont en charge de la sécurité n'ont pas été impliqués dans des violations antérieures ;
- Perseus offrira une formation appropriée à l'utilisation de la force et de la conduite appropriée envers les travailleurs et les communautés ;
- Perseus veillera à ce que le personnel en charge de la sécurité agisse conformément à la législation applicable en Côte d'Ivoire ;
- Perseus ne sanctionnera pas le recours à la force sauf lorsqu'elle est utilisée à des fins préventives et défensives en proportion de la nature et de l'étendue de la menace ;
- Perseus fournira un mécanisme de réclamation pour exprimer des préoccupations au sujet des mesures de sécurité et des actes du personnel de sécurité ;
- Si le personnel de sécurité est autorisé à utiliser la force, les instructions doivent être claires sur, quand et comment la force peut être utilisée, en précisant que le personnel de sécurité est autorisé à utiliser la force seulement en dernier recours et uniquement à des fins préventives et défensives en rapport avec la nature et l'ampleur de la menace, et d'une manière qui respecte les droits de l'homme ;
- Le personnel de sécurité est chargé de faire preuve de retenue et de prudence, la prévention des blessures ou des décès et la résolution pacifique des différends est une priorité claire. L'utilisation de la force physique sera l'objet d'enquêtes par Perseus ; L'utilisation de la force physique fera l'objet d'enquêtes par Perseus ;
- Les personnes blessées par le personnel de sécurité seront transportées vers des installations médicales ;
- Les instructions transmises au personnel de sécurité sont claires, l'usage arbitraire ou abusif de la force est interdit ; et
- Les actes illicites de la part du personnel de sécurité seront signalés aux autorités compétentes.

Perseus peut demander l'appui des autorités gouvernementales et des organisations non-gouvernementales (ONG) appropriées pour faciliter la planification préventive, l'évaluation, la surveillance et le suivi afin de s'assurer que les fournisseurs de services de sécurité répondent aux attentes du Projet. Le soutien peut inclure des stratégies pour identifier et gérer la présence des ex-combattants et le personnel ayant fait partie de l'armée au sein de la communauté et au sein des services de sécurité du Projet.

Les responsabilités envers les services de sécurité de Perseus devront empêcher que les matériaux ou les déchets dangereux ne quittent le site du Projet ou le site d'élimination des déchets dangereux pour le Projet.

Perseus s'efforcera à surveiller les tendances de la migration et des indicateurs de vulnérabilité tout au long des interactions avec les communautés, y compris l'incidence de la violence sexuelle et de la sécurité perçue. L'enregistrement de bonnes performances sociales et de santé dans la zone d'étude est essentiel pour protéger la sécurité de la communauté et réduire le potentiel de conflits et d'actes de violence dans la région d'influence directe et indirecte.

Perseus établira des mesures d'atténuation dans les relations pour l'engagement et les partenariats avec les acteurs locaux, tels que le soutien de l'extension des services de police au niveau de la sous-préfecture pour empêcher l'intensification des conflits violents.

3 SURVEILLANCE ET ENTRETIEN

3.1 Exigences en matière de confidentialité

Perseus garantira que les données de santé sont traitées selon la norme internationale de l'éthique médicale. Les données de santé doivent rester confidentielles et n'être divulguées qu'aux personnes et aux professionnels de la santé. Perseus s'assurera que les données sont dépourvues de toute identification personnelle avant la diffusion à d'autres employés de l'entreprise (non médicaux) ou à des organismes externes, pour réduire le risque de discrimination interne ou externe des employés ou des membres de la communauté. La taille de l'échantillonnage et le risque relatif à l'identification personnelle devront être pris en compte avant que les données de la santé ne soient publiées à l'interne et à l'externe. Perseus comprend que la confidentialité des données de santé l'emporte sur toute nécessité de démontrer la vulnérabilité d'une population, d'une sous-population ou de l'individu.

3.2 Surveillance de la santé de la communauté

La surveillance de la santé de la communauté comprendra la surveillance des facteurs d'exposition ainsi que les maladies. Une rétroaction régulière aux collectivités locales sera importante pour fournir des preuves et émettre des encouragements à adopter des comportements liés à la santé positifs à long terme.

Perseus identifiera les possibilités de collaboration avec les gouvernements et les communautés locales pour développer ou partager une collecte de données de santé

avec une tierce partie et élaborer des rapports pour les communautés dans les zones d'influence. Les données seront recueillies et analysées de préférence par communauté, sexe, âge et selon l'état socio-économique et l'état de santé ou autre, si la taille des données l'autorise et si les données sont protégées contre les violations de confidentialité.

3.3 Vérification

Perseus procédera à une vérification annuelle de la santé de la communauté et de la sécurité interne pour évaluer le respect de l'éthique, de l'exhaustivité et de l'efficacité du Programme de sécurité et de santé de la communauté. Le Programme sera vérifié sur une base régulière par des auditeurs externes qualifiés pour vérifier l'audit interne.

4 REVISION ET MISE A JOUR

Le Programme doit être régulièrement mis à jour, en tenant compte des aspects suivants, le cas échéant :

- Mise à jour de la conception du projet ;
- Changement dans la phase du projet ;
- Expérience opérationnelle ;
- Consultation des parties prenantes en cours ;
- Nouvelles exigences réglementaires modifications du cadre législatif ; et
- Modifications émergentes au niveau social et des problèmes de santé de la communauté comme les maladies transmissibles et non transmissibles.

Il n'y a pas d'indication faisant autorité sur la fréquence des mises à jour, mais il est recommandé qu'elles soient effectuées tous les trois ans, pour être en ligne avec les meilleures pratiques internationales, et plus souvent si des changements majeurs ont eu lieu.

La responsabilité de la mise à jour repose sur le chef des relations de la communauté en coopération avec d'autres chefs de service tels que le gestionnaire SHEC.